

Je voudrais maintenant m'attarder un peu sur une industrie essentielle à l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard, la pêche commerciale. L'année 1970 a marqué un virage dans l'expansion de la pêche dans l'Île-du-Prince-Édouard, les prises dépassant les 100 millions de livres, soit le double de la normale, et les recettes des pêcheurs s'élevant à 11 millions de dollars. Les prises et les recettes ont un peu diminué en 1971, mais selon les données provisoires pour 1972, les recettes dépasseront les 10 millions. La pêche au homard demeure la source de revenu la plus sûre et elle a rapporté près de 6.3 millions de dollars en 1972.

Au cours du présent exercice, le gouvernement fédéral a versé près de \$100,000 dans le cadre des programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés, en vue de développer et de moderniser l'industrie de la pêche dans la province. A peu près la même somme avait été engagée en 1971. Ces projets incluent l'accroissement du rendement des pêcheurs par le recyclage, divers types de nouvelles pêches et des démonstrations de méthodes nouvelles et d'agres perfectionnés comprenant des râteaux à huîtres, des otters, des moufles mécaniques sur les petits bateaux, des dragues à palourdes à manche hydraulique et des systèmes de réfrigération à bord des bateaux côtiers.

• (1530)

On a déployé beaucoup d'efforts pour développer l'industrie ostréicole et, au cours de l'été dernier, on a mis au point une nouvelle politique de concession applicable à toutes les provinces maritimes. On croit que ce remaniement doit accroître considérablement les productions d'huîtres et améliorer la gestion de cette ressource en favorisant les grandes concessions et la formation de petites entreprises ou de coopératives de pêches.

L'ouverture, l'automne dernier, d'une école de pêche à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, traduit l'intérêt que le gouvernement provincial porte à l'expansion de la pêche et le soin qu'il prend pour que les pêcheurs bénéficient des progrès de la technique.

J'ai entendu avec plaisir l'autre jour mon collègue, le ministre de l'Environnement et des Pêches (M. Davis), parler d'un nouveau projet de loi qui accordera une aide financière aux petits pêcheurs côtiers qui ont besoin d'installations de fabrication et d'entreposage de la glace et de réfrigération du poisson. Comme le ministre l'a signalé dans son discours, cette mesure sera particulièrement utile dans les régions défavorisées du pays. J'ai été heureux d'entendre le ministre affirmer que ce nouveau projet de loi augmentera d'environ 30 p. 100 les gains de tous nos pêcheurs côtiers. Ce sont de fait d'excellentes nouvelles pour eux.

Mes remarques au sujet de certaines questions qui ont trait à l'Île-du-Prince-Édouard ne seraient pas complètes si je m'abstenais de parler du transport. Nous, insulaires, jouissons de nombreux avantages que les gens qui habitent la terre ferme ne connaissent pas. Toutefois, le coût du transport est encore un des problèmes auquel nous devons constamment faire face. Certains progrès ont été réalisés sous ce rapport, mais il reste encore beaucoup à faire.

A propos des taux de transport des marchandises, je suis particulièrement heureux que le gouvernement ait annoncé son intention de s'entretenir avec les gouvernements provinciaux pour examiner les répercussions de ces taux sur l'expansion économique et sur les prix à la consommation. Même si, à mon avis, la réduction des taux de transport des marchandises ne constitue qu'une solu-

tion partielle du problème du transport dans les provinces de l'Atlantique, je crois que des mesures positives doivent être prises pour assurer aux producteurs de ces provinces le transport économique de leurs marchandises aux marchés du centre du Canada. Je me réjouis de l'attitude compréhensive des sociétés de chemins de fer avec lesquelles le ministre des Transports (M. Marchand) s'est entretenu à ce sujet. De même, une collaboration plus étroite avec le ministère de l'Expansion économique régionale est maintenant envisagée et s'avérera utile.

Je connais la somme considérable des subventions, environ 20 millions de dollars par année, déjà affectées aux transports routiers et ferroviaires en vertu de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et de la loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique. Je note avec plaisir les activités du Comité fédéral-provincial du transport dans la région de l'Atlantique, en collaboration avec la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, dans le but de découvrir des moyens plus efficaces d'utiliser ces subventions actuellement accordées à discrétion pour à peu près tous les transports de marchandises à l'intérieur et en provenance des provinces de l'Atlantique. J'espère que ce travail permettra de montrer dans une certaine mesure, comment le total des sommes affectées pourrait servir à mieux résoudre ce problème particulier. Il s'agit de maintenir l'accès aux marchés de l'est du Canada et de compenser les frais du transport, très désavantageux pour notre région.

Un autre problème intéresse particulièrement ma province, celui de la série de wagons ferroviaires servant au transport de la pomme de terre. Il faudra les remplacer d'ici quelques années. Ce remplacement pourrait avoir d'importantes répercussions sur le coût du transport de la pomme de terre. On pourrait bien étudier cette question à l'occasion de la future conférence fédérale-provinciale sur les prix à la consommation. Je sais que le transport ferroviaire n'est pas la seule solution au problème.

En ce qui concerne les services de transbordeur entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, surtout en cette année du centenaire, je suis heureux de constater qu'on a mis à exécution des plans qui devraient augmenter de beaucoup la capacité du service dont la province a bénéficié l'été dernier. On est en fait parti, au moment de la planification, d'une augmentation de 17 p. 100 de la circulation afin de conserver une marge suffisante pour un événement aussi important que les fêtes du centenaire de l'Île-du-Prince-Édouard. Afin de répondre à la demande prévue, le N.M. *Lucy Maud Montgomery* sera retiré du service de Terre-Neuve et ajouté à la flotte de l'année dernière sur la route de Borden-Cap Tormentin.

M. Marshall: Guettez-le!

L'hon. M. MacDonald (Cardigan): Je remercie le député de son vote. En outre, le service de Wood Islands-Caribou a été accru de 50 p. 100 avec l'arrivée du nouveau transbordeur, le N.M. *Prince Edward* en novembre 1972. Grâce à ces additions, j'ai l'impression qu'on réussira non seulement à maintenir l'excellent service établi en 1972, mais à l'améliorer.

J'aimerais maintenant parler quelque peu de mon propre ministère. Après mon élection comme député de Cardigan, je suis venu à Ottawa, comme tout autre nouveau député, prêt à m'attaquer à la tâche. Inutile de vous dire combien j'ai été heureux, surpris et honoré que le premier ministre (M. Trudeau) m'offre le portefeuille des Affaires des anciens combattants. Comme les députés le